

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute:* **Signaroute S.A., Etagnières**
2. *Nom et siège de la société anonyme reprenante:* Signal S.A., Büren an der Aare
3. *Décision par:* l'assemblée générale des actionnaires
4. *Date de la décision:* 06.05.2004
5. *Echéance de préavis des créances:* **06.10.2004**
6. *Adresse pour la déclaration des créances:* Signal AG, Kanalstrasse 34-38, 3294 Büren an der Aare
7. *Indication:* Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
8. *Remarques:* Signaroute SA est ainsi dissoute. Les actifs et les passifs de la société dissoute sont passés à titre universel, au sens de l'article 748 CO, à Signal S.A. selon le contrat de fusion du 06.05.2004 et le bilan de fusion au 31.12.2003.

Pierre Philippe Courvoisier & Sonia Fenu-Vallotton, notaires  
1040 Echallens

(02434802)